

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.166

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Alain LARRAIN
Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2014

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE :

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport, approuvé le 29 juin 2015 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement des déchets, ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

Les principaux éléments sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2014 :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CARA intègre et gère l'élimination des déchets pour trois nouvelles communes : Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benêt.

Depuis juillet 2013, 53 colonnes enterrées ont été mises en service, dont 31 pour les ordures ménagères (réparties sur 7 communes dont Royan) et 22 pour le verre (réparties sur 6 communes dont Royan). L'usage de ces équipements est réservé aux professionnels ayant souscrits à la redevance spéciale.

➤ Ordures Ménagères (OM) :

- Tonnage collecté : 30.245 tonnes (-1,64% par rapport à 2013).

➤ Déchets recyclables :

- Tonnage collecté : 5.956 tonnes (+0,45% par rapport à 2013).

➤ Déchets verts (collecte en porte-à-porte sur 15 communes) :

- Tonnage collecté : 3.595 tonnes (-8,61% par rapport à 2013 - Baisse régulière depuis 2007).

➤ Collecte du verre (apport volontaire) :

- Parc de colonnes à verre : 551 aériennes et 22 enterrées.
- Tonnage collecté : 4.288 tonnes (-2,27% par rapport à 2013).

➤ Déchetteries :

- Elles sont au nombre de 7, dont une à Royan.
- Tonnage collecté : 34.289 tonnes (dont 34% pour le site de Royan).
- Toutes les déchetteries ont vu leurs dépôts augmenter par rapport à 2013.

➤ Déchets des professionnels :

- Au 31 décembre 2014, 1731 conventions de Redevance Spéciale (RS) signées (professionnels et administrations) pour la collecte des déchets assimilés aux OM (+5% par rapport à 2013).
- Tonnage de cartons bruns collectés : 411,30 tonnes (+2,4% par rapport à 2013)
- 117 établissements adhérant à la Redevance Hôtellerie de Plein Air, avec une collecte de 2388 tonnes d'OM (8% du tonnage global d'OM collecté par la CARA).
- La déchetterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan, réservée aux professionnels et aux services techniques des communes, a collecté 8197 tonnes de déchets (principalement gravats, déchets verts, tout-venant + cartons, ferrailles, bois, verre et huiles végétales ou minérales usagées), contre 8447 tonnes en 2013.

Bilan financier de l'exercice 2014 :

➤ Investissement :

- Dépenses réalisées : 2.494.249 €
- Recettes : 2.309.033 €

➤ Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 16.521.454 €
- Recettes réalisées : 17.988.217 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2014,
- Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 02 décembre 2015,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

- Chiffres clés 2014 -



Présentation à la Commission Com
des Services Publics Locau

Mercredi 17 juin 2015

SOMMAIRE

A. LES DECHETS MENAGERS

1. La collecte des ordures ménagères
2. La collecte des déchets recyclables
3. La collecte des déchets verts
4. La collecte du verre
5. Les déchets des déchèteries

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères
2. La collecte des déchets de l'hôtellerie de plein air
3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale

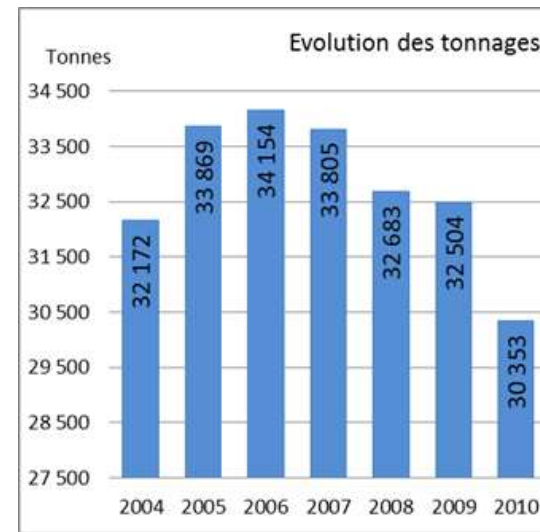
C. LE TRAITEMENT

1. Les ordures ménagères
2. Les déchets recyclables

A. LES DECHETS MENAGERS

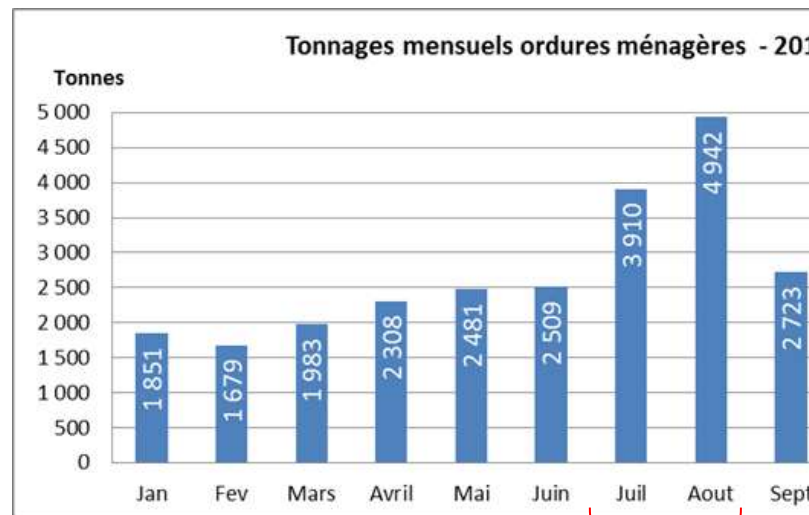
1. La collecte des ordures ménagères

- 30 245 tonnes collectées en porte à porte
-> Une très légère baisse (- 1.64%) par rapport à 2013
- Tonnage comprenant les 192 tonnes collectées sur les colonnes enterrées
- Depuis 2010 : une relative stabilité avec une moyenne de 30 300 t/an



- 29% du tonnage global collectés sur les mois de juillet et août (8 851 t)

-> en lien avec la fréquentation touristique

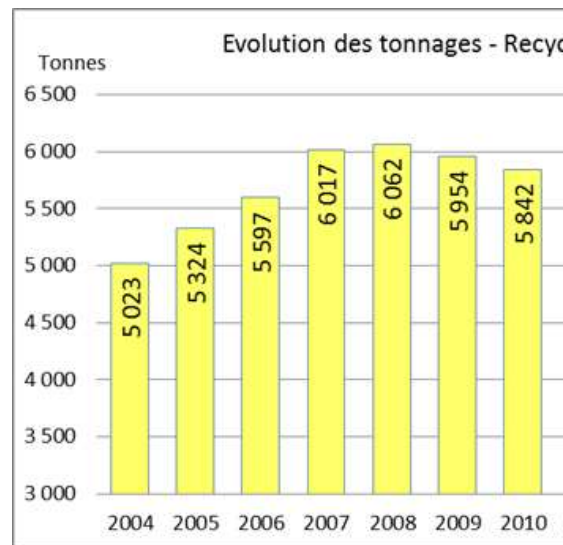


29%

A. LES DECHETS MENAGERS

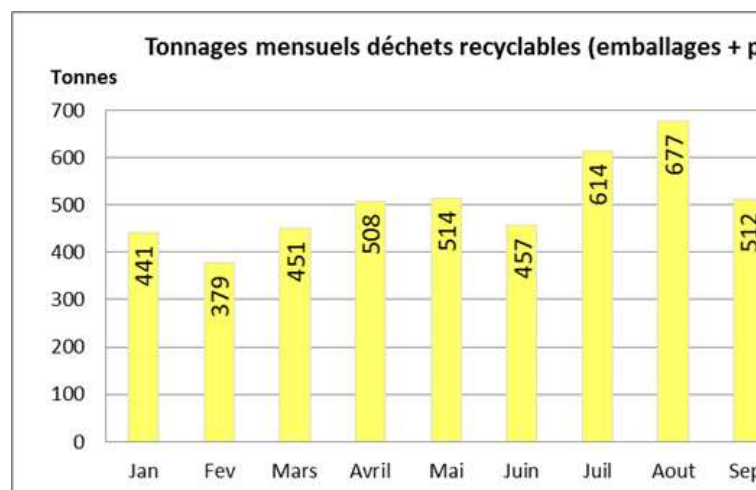
2. La collecte des déchets recyclables

- 5 956 tonnes collectées en porte à porte (+0.45% par rapport à 2013)
- Depuis 2007 : le tonnage reste stable avec une moyenne de 5 900 t/an



- 22% du tonnage global collectés sur les mois de juillet et août (1 292 t) :

-> un impact moins significatif de la fréquentation touristique

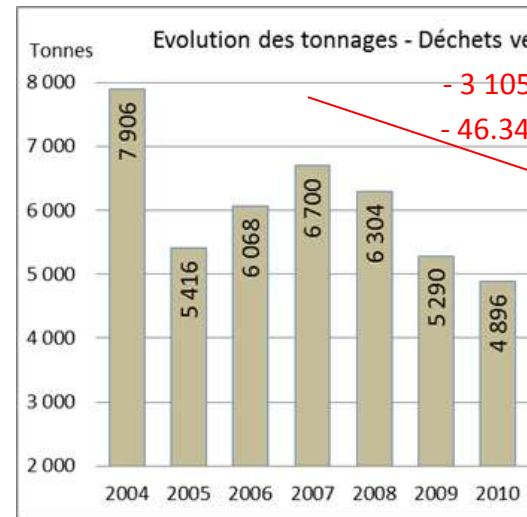


22%

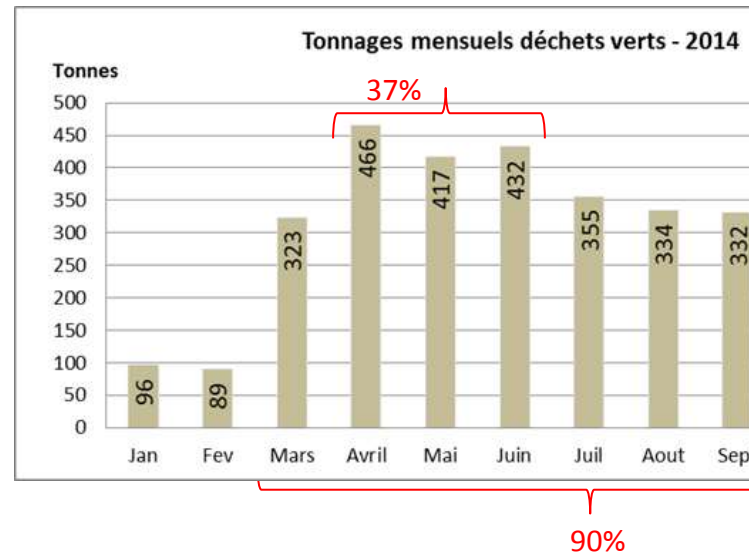
A. LES DECHETS MENAGERS

3. La collecte des déchets verts

- Collecte en porte à porte = 15 communes
- 3 595 tonnes collectées
-8.61% par rapport à 2013 (-339 t)
- Diminution constante depuis 2007
(-3 105 t; -46.34%)



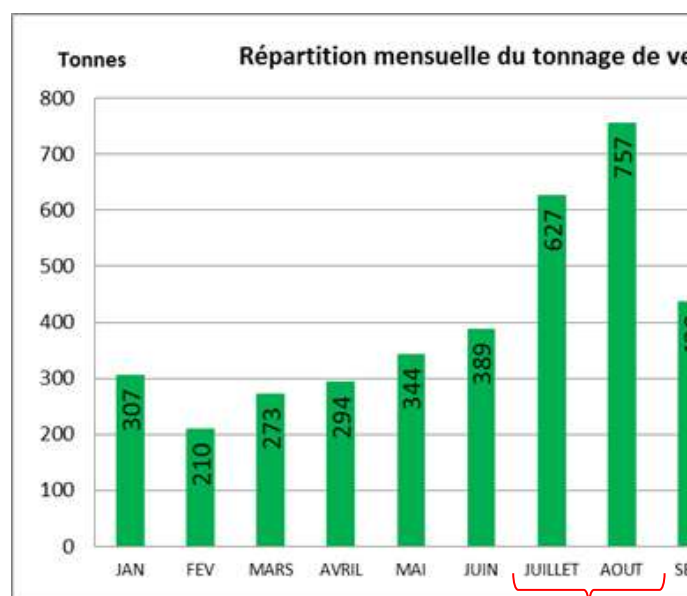
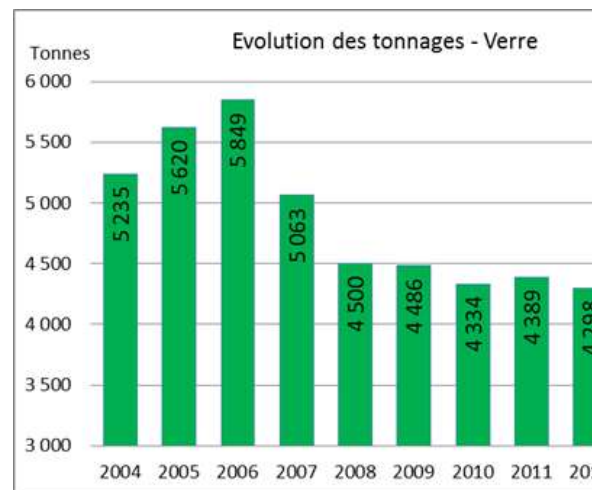
- 90% du tonnage global collectés sur la période mars à novembre (3 246 t)
- Les 3 mois les plus forts (avril, mai et juin) = 37% du tonnage annuel



A. LES DECHETS MENAGERS

4. La collecte du verre

- Collecte en apport volontaire
 - 551 colonnes aériennes (dont 172 à proximité des campings)
 - 22 colonnes enterrées
 - 4 288 tonnes collectées
 - 2.27% par rapport à 2013 (-100 t)
 - Tonnage constant depuis 2008 avec une moyenne de 4 380 t/an
-
- 32% du tonnage global collectés sur les mois de juillet et août (1 385 t)
- > impact de la fréquentation touristique

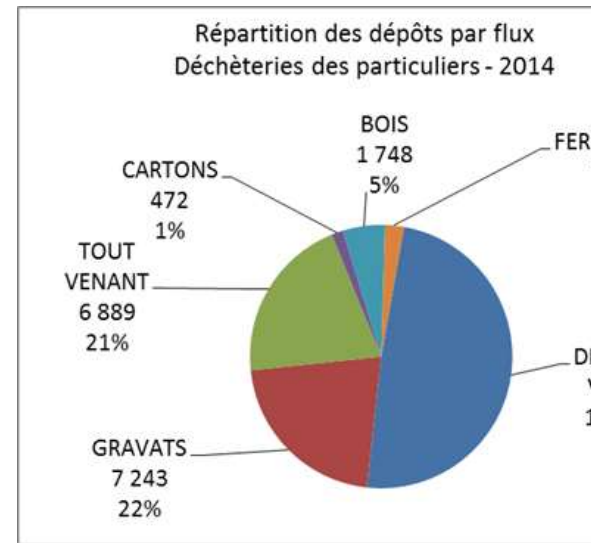


A. LES DECHETS MENAGERS

5. Les déchets des déchèteries

- 34 289 tonnes collectées, dont 98% en bennes + 7.72% par rapport à 2013 (+ 2 459 t)

- 3 principaux déchets, tous sites confondus :
 - les déchets verts (49%)
 - les gravats (22%)
 - le tout-venant (21%)



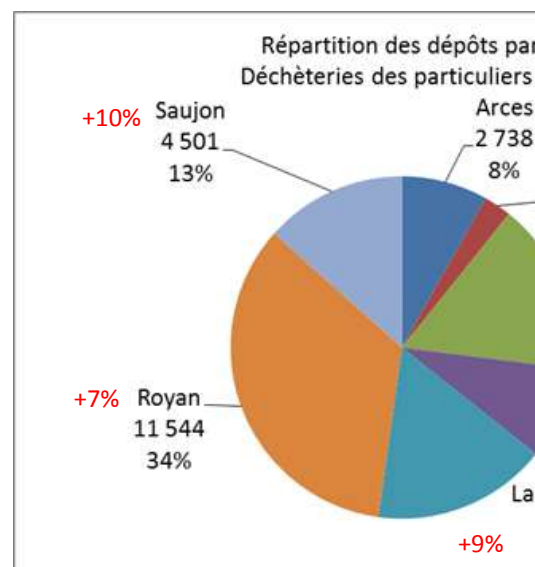
- Les plus fortes augmentations :
 - Bois (+96%; +857 t) -> impact du rappel des consignes de tri de ce matériau
 - Déchets verts (+12%; +1 785 t) -> mise en parallèle avec la baisse de tonnage de collectés en porte à porte
- La seule baisse = Tout-venant (-6.46%; -476 t)

A. LES DECHETS MENAGERS

5. Les déchets des déchèteries

Tous sites confondus, ceux qui ont réceptionné le plus de tonnages sont :

1. Royan (34%)
2. La Tremblade (17%)
3. Chaillevette (16%)
4. Saujon (13%)



-> Toutes les déchèteries ont vu leurs dépôts augmenter par rapport à 2013

A. LES DECHETS MENAGERS

5. Les déchets des déchèteries

- 335 500 visites comptabilisées (tous sites confondus)

- Les sites les plus visités :

1. Royan (34% des visites)
2. La Tremblade (17% des visites)
3. Chaillevette (16% des visites)
4. Saujon (13% des visites)

-> même répartition qu'en 2013

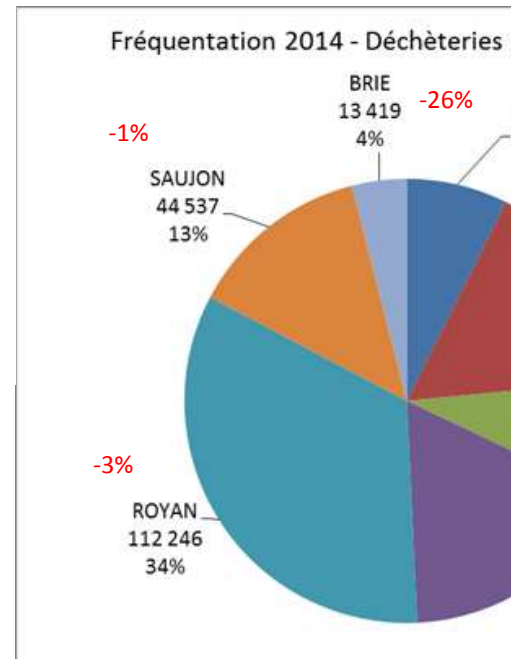


- -2.62% par rapport à 2013

-> optimisation des déplacements?

-> en 2014, nombreux problèmes sur les boucles de comptage

- Fait marquant : 3 aires d'accueil sur les sites de Royan, La Tremblade et Saujon ont été mises en place au cours du 2^e semestre 2014 notamment pour le dépôt des DEEE



B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères

- 1 731 conventions de redevance spéciale signées au 31/12/2014 (dont 76 pour l'accès aux colonnes enterrées) : +5% par rapport à 2013 (1 651 conventions)
- Recettes perçues* : 1 582 526.26 € (source : CA 2014 - *ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir)
- Collecte des cartons bruns :
 - 885 adhérents bénéficiaires : +12% par rapport à 2013 (790)
 - 411.30 tonnes collectées : +2.4% par rapport à 2013 (401.5)

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

2. La collecte des déchets produits par les établissements d'hôtellerie de plein air

- 117 établissements adhérents à la Redevance Hôtellerie de
- 2 388 tonnes d'OM collectées = 8% du tonnage total collecté
- +7.90% par rapport à 2013 (2 310 t)

- Tarif 2014 pour la collecte et le traitement de l'hôtellerie de 246 €/tonne

- Recettes perçues* : 516 757.20 €
(source : CA 2014 - *ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir)

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

3. Les déchets de la déchèterie artisanale

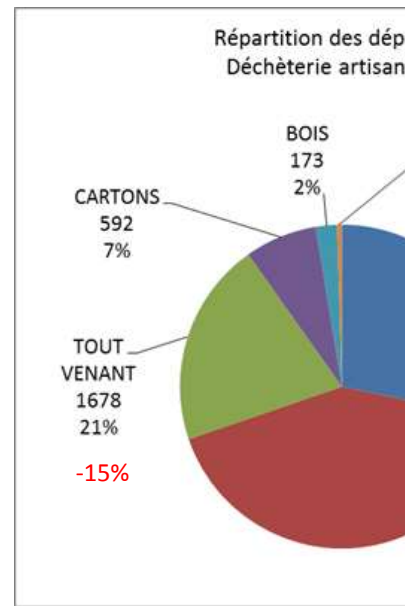
- 8 197 tonnes collectées
- -3% par rapport à 2013 (-250 t)

3 principales catégories de déchets déposées :

1. les gravats (41%)
2. les déchets verts (28%)
3. le tout-venant (21%)

-> répartition identique à 2013

-> une diminution du tonnage de Tout-venant (-15%) par rapport à 2013 (2013 : 1967.92 t)



- 1 507 rotations de bennes : +0.93% par rapport à 2013 (1 493 rotations)

- Rappel des tarifs 2014 (identiques à 2013) :

- bois :	125 € / tonne	- ferrailles :	8 € / tonne
- cartons :	46 € / tonne	- gravats :	28 € / tonne
- déchets verts :	68 € / tonne	- déchets non valorisables :	170 € / tonne
- huiles végétales et minérales ainsi que le verre sont acceptées gratuitement			

- Recettes perçues* : 457 515.37 €

(source : CA 2014 - *ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir)

C. TRAITEMENT

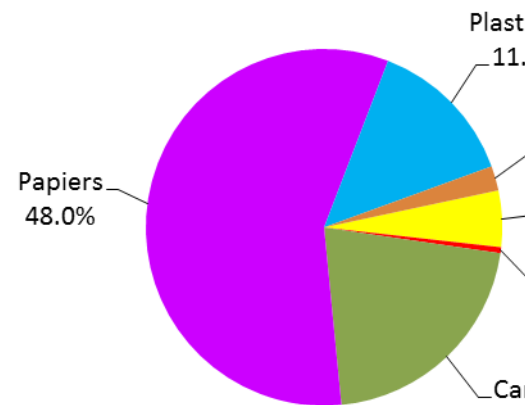
1. Les ordures ménagères

- Compétence du SIL
- 76% = enfouissement (Clérac)
- 24% = incinération (Echillais)

2. Les déchets recyclables

- Déposés sur le quai de transfert (Médis) puis transportés et triés à Clérac
- Les 3 principaux matériaux sont :
 - Papiers (48%)
 - Cartonnettes (17.7%)
 - Plastiques (11.4%)-> la part des Papiers dans la collecte sélective a augmenté (+1.05%)

Répartition par matériau de la collecte sélective
(% du tonnage entrant au centre de triage)



- Taux de refus 2014 = 18.43% : amélioration par rapport à 2013 (20.10%)



Détails des données disponibles dans le
rapport annuel 2014 complet